

QL
84.26
.Q4
B58
2001

Rapport annuel 2000-2001

Programme d'intendance de l'habitat
des espèces en péril



Réal Bisson
Virginie Zingraff

Conservation de l'environnement
Service canadien de la faune
Environnement Canada

213624

Juillet 2001

QL
84.26
.Q4
B58
2001

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 504 201

Table des figures et tableaux

Figure 1 : Carte de localisation des projets

Figure 2 : Carte des écorégions

Figure 3 : Répartition des sources de financement (2000-2001)

Figure 4 : Nature des contributions (2000-2001)

Figure 5 : Projets parrainés par les trois ministères fédéraux

Figure 6 : Espèces en péril touchées-statut COSEPAC

Figure 7 : Espèces en péril : comparaison Canada et Québec

Figure 8 : Espèces ciblées COSEPAC - Québec

Figure 9 : Espèces en péril (COSEPAC – Québec) par écorégion

Figure 10 : Types d'activités des projets

Figure 11 : Activités de protection des habitats

Figure 12 : Superficie des habitats protégés ou aménagés

Tableau 1 : Répartition des projets par secteurs d'actions prioritaires

Tableau 2 : Espèces touchées par les projets au Québec faisant l'objet de stratégies ou de plans de rétablissement

Tableau 3 : Liste des organismes bénéficiaires

Tableau 4 : Nombre d'espèces en péril touchées par les projets

Tableau 5 : Nombre d'espèces touchées par rapport au nombre total d'espèces en péril au Québec

Tableau 6 : Activités de protection par écorégion

Table des matières

Introduction	3
Description générale du programme	4
Le conseil régional de mise en oeuvre	6
La mise en oeuvre du programme au Québec	8
Les projets initiaux	8
Les principales menaces pour la biodiversité	8
Les paysages sensibles	10
Les secteurs d'actions prioritaires	12
Les espèces prioritaires	12
Les grandes réalisations de l'année	14
Les ressources mises en oeuvre	14
L'implication des partenaires	14
Les contributions financières	14
Apports des trois ministères fédéraux	16
Les actions réalisées	17
Les espèces en péril	17
Les activités menées	21
Les activités de communication	25
Les principales activités de communication :	25
Le prospectus (programmation annuelle 2001-2002)	26
L'évaluation	26
Bilan	27
Annexes	29

Introduction

Le programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril (PIH) a été créé à la suite du dépôt du budget fédéral 2000 dans le cadre des mesures visant à appuyer la stratégie nationale pour la protection des espèces en péril. Il fournit aux propriétaires fonciers, aux gestionnaires et aux utilisateurs des terres, des eaux et des ressources des occasions de participer à la conservation de l'habitat des espèces en péril. Le PIH est géré conjointement par Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada en assure l'administration.

Au cours de la première année du programme, plusieurs activités ont été menées de front afin de lui donner des assises scientifiques, structurelles et administratives acceptables par tous les acteurs engagés dans la conservation des habitats et des espèces en péril. La participation des trois ministères concernés aux activités nationales et régionales de planification et de mise en œuvre du Programme a été soutenue tout au long de l'année. De plus, une étude régionale a été initiée en collaboration avec la Direction des affaires ministérielles d'Environnement Canada afin d'élaborer un cadre de performance.

Au total 16 projets initiaux ont permis de démarrer le programme au Québec. La coordination de ces projets s'est poursuivie en parallèle avec des travaux visant d'une part, à préciser le mode de fonctionnement du PIH basé sur la coopération et d'autre part, à rendre opérationnelle la gestion des activités. La contribution du programme à la valeur totale des projets est de l'ordre de **46%**, soit **613 000\$ sur une valeur totale de 1 345 000 \$**. Le rapport fournit des informations détaillées sur la nature des projets et les résultats obtenus.

Un Conseil régional de mise en œuvre du PIH, formé à l'automne 2000, regroupe des représentants de ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que des représentants d'organisations non-gouvernementales. Le Conseil s'est réuni à deux reprises. En février 2001, ce dernier déposait la Programmation 2001-2002 qui identifie, entre autres, les secteurs d'actions prioritaires des projets d'intendance au Québec.

Le but de ce rapport est d'indiquer à quelles fins et de quelles façons les fonds attribués ont été utilisés et de souligner la contribution des projets retenus à l'atteinte des objectifs du programme. Il fait aussi état des activités du Conseil de mise en œuvre.

Description générale du programme

Le programme d'intendance de l'habitat (PIH) vise à protéger les espèces en péril et leurs habitats. Ce programme constitue avec l'*Accord pour la protection des espèces en péril* un volet important de la Stratégie fédérale pour la protection des espèces en péril. Au même titre que la Stratégie, le programme préconise un cadre de fonctionnement basé sur la coopération prenant en compte l'ensemble des juridictions et responsabilités fédérales et provinciales. Il est du ressort de chaque région administrative de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'établissement de consensus entre les partenaires régionaux concernés par l'intendance et d'assurer une gestion adéquate du PIH. À cette fin, un coordonnateur régional est en place depuis le printemps 2000 et un Conseil québécois de mise en œuvre du programme a été instauré à l'automne 2000.

Le programme d'intendance de l'habitat favorise les pratiques d'utilisation des terres, des eaux et des ressources qui sont compatibles et qui maintiennent les habitats essentiels à la survie et au rétablissement des espèces en péril en conformité avec les stratégies de rétablissement ou plans d'action et autres plans. La coopération des équipes de rétablissement est un élément essentiel du PIH. Le programme préconise de favoriser le plus grand nombre possible d'espèces et de contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité.

C'est pourquoi, ses principaux objectifs sont de:

- répondre aux besoins de conservation des habitats au niveau régional et écosystémique en menant des actions locales dans le contexte plus général de l'écologie ou des paysages* terrestres et aquatiques; par l'accent mis sur les paysages exposés à des pertes de biodiversité, nous espérons que les projets relatifs aux habitats profiteront à de multiples espèces en péril et empêcheront que des espèces ne deviennent en péril;
- permettre aux particuliers et aux organisations dans les collectivités locales canadiennes de s'associer activement et concrètement, au profit des espèces en péril, à des projets d'intendance aux retombées écologiques palpables et mesurables;
- enrichir la compréhension scientifique, sociologique et économique du rôle, de l'efficacité et des possibilités de l'intendance comme moyen de conservation.

Pour être éligibles, les projets doivent cibler les habitats des groupes d'espèces suivants :

- les espèces en péril identifiées comme étant *en voie de disparition* ou *menacées* ou *préoccupantes* par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC);
- les espèces désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec*;

* On entend par paysage tout assemblage d'écosystèmes dans une aire géographique donnée.

et, dans certains cas, pour éviter que d'autres espèces ne deviennent en péril.

Sont préconisées en priorité les activités de conservation d'habitats sur les terres privées, publiques provinciales et municipales et sur les terres autochtones. Les peuples autochtones ont un rôle clé à jouer quant à la planification et à la mise en œuvre du programme. Les projets d'intendance sont mis en œuvre par des organismes non gouvernementaux en collaboration avec des propriétaires fonciers, des détenteurs de concessions, des utilisateurs de ressources et des collectivités locales. Tous les projets doivent comprendre un partenaire autre

que le gouvernement fédéral et doivent obtenir un niveau de financement correspondant à au moins 50% de la contribution fédérale.

Le PIH est financé en partie au moyen d'un montant de 45 millions de dollars sur 5 ans attribué dans le budget fédéral de 2000 afin d'appuyer la stratégie nationale pour la protection des espèces en péril. Pour 2000-2001, **732 360 \$** d'un fonds de 5M ont été alloués à la région du Québec pour supporter les projets initiaux (First Step Projects) contribuant au rodage de ce nouveau programme (*Annexe 1: Liste des projets et des organismes*).

Le conseil régional de mise en oeuvre

L'approche retenue pour mettre en place le programme implique une participation active de représentants des ministères fédéraux, du gouvernement provincial et d'organisations non gouvernementales.

Trois ministères fédéraux gèrent conjointement le programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril apportant une expertise en lien avec leurs champs de responsabilités et leur mandat relié aux espèces en péril ; ce sont Environnement Canada (Service canadien de la faune), Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Ils sont associés à plusieurs partenaires qui participeront à la mise en œuvre du programme.

Le gouvernement du Québec, un des partenaires clés, a déjà amorcé des discussions avec le gouvernement du Canada dans le cadre de la mise sur pied d'un comité fédéral-provincial sur l'intendance. Les principaux intervenants sont le ministère de l'Environnement du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec. Le ministère de l'Environnement du Québec voit à l'application de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, une responsabilité qu'il partage avec la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) qui voit à la préservation des espèces fauniques.

D'autres ministères sont aussi concernés dont celui des Ressources naturelles et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Plusieurs organisations non-gouvernementales sont associées au programme.

Ces représentants interviennent à l'intérieur du Conseil régional de mise en œuvre. Ce dernier prépare et soumet la programmation annuelle au Comité directeur national (CDN) et assure la mise en œuvre des projets.

Jusqu'à maintenant, le Conseil de mise en œuvre pour le Québec s'est réuni à deux reprises afin d'établir un consensus autour de la programmation annuelle.

Monsieur Albin Tremblay, directeur régional de la Direction de la conservation de l'environnement d'Environnement Canada, agit à titre de président. Réal Bisson du Service canadien de la faune est le coordonnateur du programme. Les autres membres du Conseil et les personnes invitées à participer aux travaux du Conseil sont des représentants des organisations suivantes :

- Environnement Canada (Yvon Mercier et Isabelle Ringuet)
- Patrimoine Canada (Parcs Canada) (Sylvain Paradis)
- Pêches et Océans Canada (Richard Bailey)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Claude Soucy)
- Ministère de l'Environnement du Québec (Line Couillard)*
- Ministère des Ressources naturelles du Québec (Marc Ledoux)*

- Société de la faune et des parcs du Québec
(Michel Lepage)*
- Association des manufacturiers de bois de sciage
(Jean-Luc Bugnon)
- Canards Illimités Canada
(Bernard Filion)
- Clubs-Conseils en agro-environnement
(Simon Marmen)
- Communautés autochtones
(Ghislain Picard)*
- Fondation de la faune du Québec
(Ghislaine St-André)
- Société canadienne de conservation de la nature
(Joël Bonin)

*Personnes invitées à participer aux travaux du Comité.

Le Conseil a aussi bénéficié des avis des personnes - ressources suivantes : Francine Hone et Pierre Laporte (Environnement Canada) ; Marthe Bérubé (Pêches et Océans Canada) ; Catherine Poussart (FAPAQ).

La mise en oeuvre du programme au Québec

Les projets initiaux

Au cours de l'hiver 2000, les ministères fédéraux (Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada) en collaboration avec plusieurs intervenants ont proposé de soutenir une série de projets de démarrage afin d'initier des activités sur les bases des objectifs et des exigences du programme. La sélection des projets a reposé sur l'état des connaissances quant aux espèces en péril et à leur répartition, aux plans de rétablissement ou d'actions existants, aux paysages les plus sensibles déjà identifiés, aux menaces sur les habitats, à la présence d'autres espèces à statut précaire, aux priorités reconnues par d'autres intervenants dans le domaine de la conservation et aux possibilités de partenariats. Les projets d'intendance qui ont été financés en 2000-2001 sont présentés et analysés dans ce rapport à l'intérieur d'une approche conceptuelle qui a été développée par la suite et dont nous en présentons les grandes lignes dans les pages suivantes.

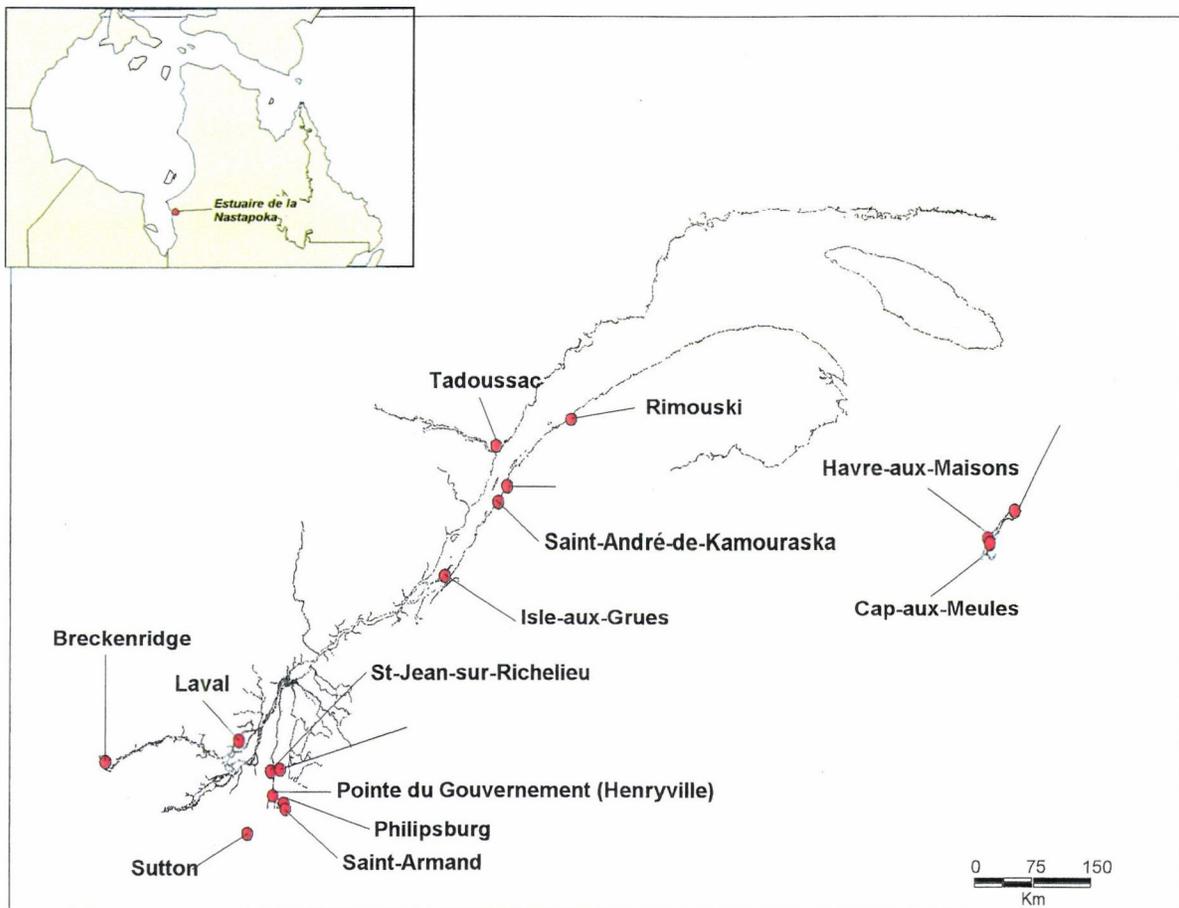
La mise en œuvre du programme soulève un double défi: accorder une grande importance aux espèces en péril dont la situation est plus précaire et contribuer au rétablissement du plus grand nombre d'espèces en préconisant des actions d'intendance de l'habitat à l'échelle des paysages (généralement fortement humanisés et constitués de terres privées ou comme c'est le cas le long du fleuve Saint-Laurent, fortement utilisés).

Le PIH vise à appuyer financièrement des projets utiles à la conservation des espèces en péril et de leurs habitats. Pour la période 2000-2001, **16 projets** ont été sélectionnés à travers le Québec. Les principaux bénéficiaires ont été des organismes sans but lucratif dédiés à l'environnement (*Annexe 1 : Liste des projets et des organismes*).



Photos : SCF - Podophylle pelté, Pluvier siffleur et Bélugue

Figure 1 : Carte de localisation des projets



Les principales menaces pour la biodiversité

Au Québec, l'intensification des activités agricoles et l'expansion urbaine et industrielle survenues depuis le siècle dernier, ont entraîné des pertes importantes au niveau de la biodiversité. Ainsi par exemple, plus de 4 000 ha de marais, l'un des écosystèmes les plus productifs au monde, ont été perdus ou fortement dégradés le long du Saint-Laurent au cours des 40 dernières années ; les pertes le long des tributaires dans le secteur des Basses-terres du Saint-Laurent sont probablement encore plus importantes puisque 1,5 million de terres y ont été drainées.

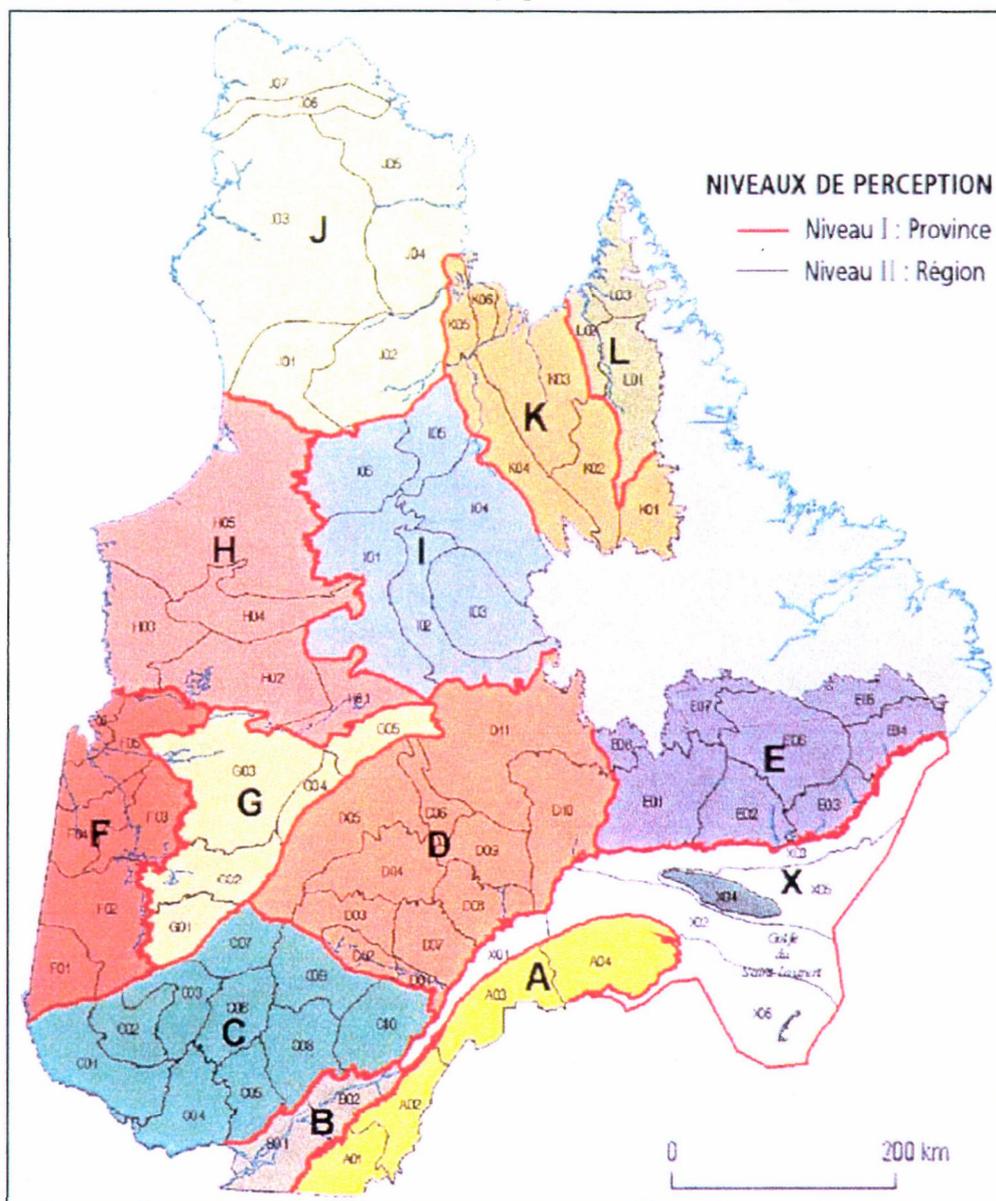
Par ailleurs, 70 % des milieux forestiers de la vallée du Saint-Laurent ont disparu dans les régions à forte vocation agricole et industrielle (cf : *Atlas des habitats, SCF*). Or, la fragmentation des habitats et la transformation des paysages naturels sont les principales causes de l'extinction et de la diminution des effectifs de plusieurs centaines d'espèces animales et végétales. On estime à titre d'exemple que dans l'écozone de la plaine à forêt mixte, 480 espèces sont en péril.

Les paysages sensibles

Au plan national, on préconise d'accentuer les efforts de conservation de l'habitat sur les territoires les plus exposés aux pertes de biodiversité. Les paysages retenus par Environnement Canada dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme sont les écorégions qui correspondent aux provinces naturelles du cadre

écologique de référence du Québec. Au Québec, quatre écorégions sont particulièrement sensibles : les Appalaches (A), les Basses-terres du Saint-Laurent (B), les Laurentides méridionales (C) et le plateau de la Mecatina (E).

Figure 2 : Cadre écologique de référence du Québec



C'est surtout dans le sud du Québec que la situation se fait alarmante. Les **Basses-terres du Saint-Laurent** et les **Appalaches** présentent selon des études récentes le plus haut risque de perte de biodiversité. La région des Basses-terres notamment, constituée à 90 % de terres privées, est aussi une zone où se concentrent de nombreuses espèces en péril. En effet, la diversité des habitats de la plaine du Haut-Saint-Laurent, profite à bon nombre d'espèces des milieux humides, forestiers et ouverts présentes uniquement dans le sud du Québec. Certains de ces habitats sont essentiels à la survie d'espèces très précieuses. Les terres humides de la baie Missisquoi, par exemple, sont le dernier grand refuge pour la Tortue-molle à épine. Dans les Appalaches, les activités agricoles et forestières et les activités de villégiature créent des pressions importantes sur les habitats.

Un autre écosystème présentant une problématique particulière au Québec est celui de l'**Estuaire du Saint-Laurent (X)**. Cet écosystème, incluant les côtes qui le bordent, constitue un des foyers majeurs d'activités humaines en milieu maritime canadien. Depuis 1988, le Plan d'action Saint-Laurent vise la protection et la restauration de ce milieu victime de multiples modifications anthropiques. Le transport maritime, la pollution agricole, industrielle et municipale, les activités de plaisance, l'industrie liée à l'observation des mammifères marins, la pêche et la chasse, sont autant d'activités qui menacent de nombreuses espèces. Six

espèces de mammifères associés au milieu marin sont ainsi désignées par le COSEPAC. Par ailleurs, le liseré terrestre en bordure de l'estuaire et du golfe supporte de nombreuses autres espèces en péril.

Il faut noter également deux cas de secteurs exceptionnels : les **Îles-de-la-Madeleine** et la Côte est de la baie d'Hudson. En effet, les **Îles-de-la-Madeleine** forment un ensemble d'écosystèmes uniques au Québec constitués de dunes, falaises, lagunes et de plages. C'est aussi le seul endroit au Québec où nichent trois espèces rares : le Pluvier siffleur, la Sterne de Dougall et le Grèbe escalvon et on y trouve également plusieurs espèces végétales en péril. C'est pourquoi, il est apparu prioritaire de conserver ce territoire en y évitant toute perte d'habitat et en préservant l'intégrité des milieux dunaires et humides qui y sont menacés.

Le paysage côtier de l'**écorégion des basses collines de la Grande Rivière** et de celle **du sud de la péninsule d'Ungava** est parsemé quant à lui de milieux estuariens accueillant une faune nordique typique. Ce milieu est traditionnellement utilisé par les communautés autochtones. Il semble donc essentiel d'harmoniser les diverses utilisations du milieu avec les impératifs de conservation d'espèces en péril comme le Béluga, entre autres, dont la surexploitation est la cause majeure de son déclin.

Les secteurs d'actions prioritaires

Les projets retenus en 2000 privilégient les secteurs d'actions prioritaires que nous venons d'identifier : les Basses-terres du Saint-Laurent, en particulier la Plaine du Haut-Saint-Laurent, les Appalaches, l'Estuaire du Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine (Annexe 2 : Répartition des projets dans les écorégions du Québec).

Le but poursuivi est de contribuer de façon directe et indirecte au rétablissement des espèces en péril présentes dans les secteurs

sélectionnés au moyen d'activités d'intendance de l'habitat. Deux finalités importantes ont été prises en compte lors de la sélection des projets initiaux :

- protéger des habitats les plus menacés supportant des espèces en péril ;
- favoriser une sensibilisation accrue de la population à la conservation de l'habitat des espèces en péril afin que de plus en plus individus et d'entreprises se comportent en bon intendants.

Tableau 1 : Répartition des projets par secteurs d'actions prioritaires

Les Basses-terres du Saint-Laurent	6
La Vallée de l'Outaouais (-) *	
La Plaine du Haut Saint-Laurent (6)	
Les Appalaches	1
Complexe appalachien de l'Estrie (1)	
Complexe appalachien de la Beauce (-)	
L'estuaire du Saint-Laurent	5
Les Îles-de-la-Madeleine	3
La côte est de la Baie d'Hudson	1

* (1 par la région de l'Ontario)

Les espèces prioritaires

Le programme s'intéresse en priorité aux espèces les plus précieuses et pour lesquelles existe un plan de rétablissement ou un plan d'action. Il y a au Québec 93 espèces en péril, soit 68 espèces reconnues par le COSEPAC (novembre 2000) et 42 espèces figurant sur la liste provinciale (janvier 2001) (Annexe 3 : Portrait des espèces en péril COSEPAC et Québec). Au cours de cette année, les projets soutenus par le programme ont permis de toucher **37 espèces en péril** toutes listes confondues et deux espèces (le phoque

commun de l'estuaire du Saint-Laurent et l'éperlan arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire) au statut considéré comme très précieuse par les spécialistes (Annexe 4 : Liste et statut des espèces en péril concernées par les projets).

En outre, tous les projets contribuent à un plan de rétablissement ou tout au moins à un plan d'action concernant 12 espèces différentes. Le tableau ci-dessous présente les espèces faisant l'objet d'une stratégie ou d'un plan touchées par des projets ; 11 d'entre eux

ont eu d'ailleurs le soutien d'un membre de l'équipe de rétablissement.

D'autre part, le programme a contribué aux efforts de conservation de la

biodiversité du programme Saint-Laurent Vision 2000 en abordant 8 des 20 espèces fauniques et 7 des 28 espèces floristiques ciblées en priorité pour la phase III de SLV2000.

Tableau 2 : Espèces touchées par les projets au Québec faisant l'objet de stratégies ou de plans de rétablissement ou d'action

Statut	Espèces faisant l'objet d'une stratégie ou d'un plan	Nombre de projets
En voie de disparition	Baleine noire	1
	Béluga (estuaire du Saint-Laurent)	3
	Pluvier siffleur	2
	Sterne de Dougall	2
	Ginseng à cinq folioles	3
Menacées	Béluga (Est de la baie d'Hudson)	1
	Tortue-molle à épines	3
	Chevalier cuivré	2
Préoccupantes	Râle jaune	1
Menacées (Q)	Grèbe esclavon	2
Vulnérable (Q)	Rainette faux-grillon de l'Ouest	1

* Une espèce à statut précaire : l'Éperlan arc-en-ciel

Les grandes réalisations de l'année

Les ressources mises en œuvre

L'implication des partenaires

Quatorze organismes différents se sont associés activement à la protection des espèces en péril. Pour la plupart d'entre eux, cela veut dire rechercher et obtenir l'appui et l'engagement à long terme des propriétaires et utilisateurs des ressources naturelles en travaillant avec

ceux-ci. Beaucoup d'entre eux ont élargi leur partenariat en impliquant des individus et d'autres organismes tels que ministères, municipalités, fondations, entreprises privées, etc., dans le déroulement de leurs projets.

Tableau 3 : Liste des organismes bénéficiaires

1 communauté autochtone

Société Makivik

12 organismes sans but lucratif / organismes de conservation

Attention Frag'Îles

Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) du mont Saint-Grégoire (2 projets)

Comité de bassin de la rivière Fouquette

Comité de développement touristique de l'est des Îles

Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc.

Corporation P.A.R.C. (Promotion aménagement ressources conservation) du Bas-Saint-Laurent

Éco-Nature de Laval

Fiducie foncière de la Vallée de Ruitier

Groupe de Recherche et d'Éducation sur les Mammifères Marins (GREMM)

Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) (2 projets)

Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

Société de conservation des milieux humides du Québec

1 individu

Françoise Bruaux

Les contributions financières

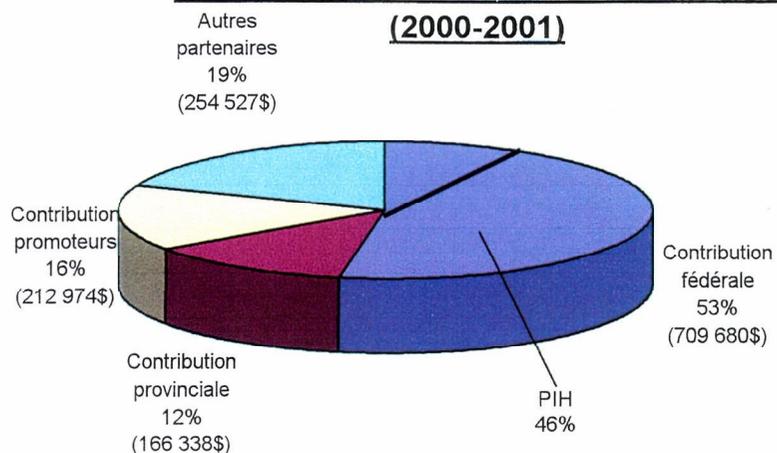
La valeur totale de l'ensemble des projets réalisés s'élève à 1 343 519\$. 53% de ce montant proviennent de la contribution de l'ensemble du gouvernement fédéral dont 46% du PIH seul (soit 613 130\$) et 7% des autres organisations fédérales. Le reste du financement a, quant à lui, été assumé par le gouvernement provincial (12%),

les autres partenaires des projets (ONG, collectivités locales...) (19%) ainsi que par les promoteurs eux-mêmes (16%) souvent sous forme de services. La répartition des sources de financement est illustrée sur la *figure 3* et le détail des contributions pour chaque projet est présenté en annexe (*Annexe 5 : Détail des contributions fédérales*).

Figure 3

Répartition des sources de financement

(2000-2001)



Budget total : 1 343 519\$

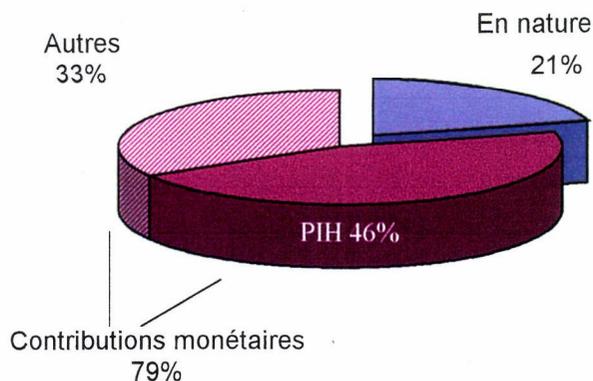
Tel qu'illustré sur la figure 4, en règle générale, 79% des contributions sont d'ordre monétaire alors que 21% du coût total des projets correspond à un règlement en nature que ce soit sous forme de prêt de matériel, équipement et

fournitures, de frais de gestion du projet, de services donnés par des professionnels et de main-d'œuvre. (Annexe 6 : Détail de la nature des contributions)

Figure 4

Nature des contributions

(2000-2001)



Apports des trois ministères fédéraux

Les trois ministères engagés dans ce programme ont participé au recrutement de partenaires et à l'encadrement des projets jugés prioritaires par rapport à leurs mandats respectifs. Par exemple, tel qu'illustré à la figure 5, le MPO a parrainé 4 projets nécessitant des investissements de 34 460\$. Il a aussi collaboré au projet parrainé par Parcs Canada visant la protection des mammifères marins fréquentant le Parc marin Saguenay - Saint-Laurent.

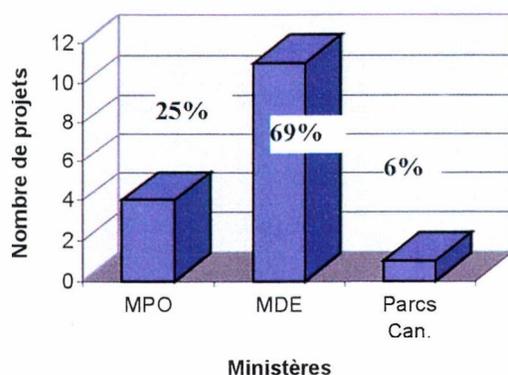
Au cours de l'hiver dernier, les trois ministères fédéraux se sont entendus pour accorder une attention particulière à la conservation de l'habitat des poissons et organismes marins. Il a été convenu de consacrer en 2001-2002 environ 24% des contributions à des projets allant dans ce sens. À titre indicatif, l'année 1 aura vu 6 projets

participant à la conservation de l'habitat des poissons et mammifères marins (projets 1, 2, 3, 4, 11 et 13 de l'annexe 1). Ceci représente un investissement total de 183 460\$ soit 30% des contributions.

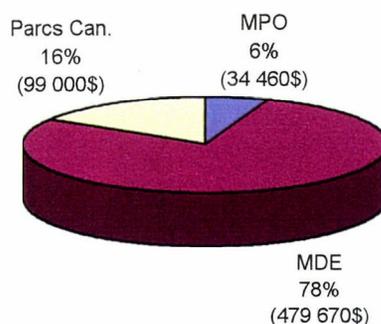
Malgré ces résultats, il faut garder à l'esprit qu'il est nécessaire de relever plusieurs défis pour favoriser l'intendance en milieu marin. En effet, l'expérience de l'intendance est beaucoup plus développée et les sources de financement connexes plus nombreuses en milieu terrestre qu'en milieu marin. De plus, il y a pour le milieu marin de nombreux utilisateurs mais pas de propriétaires privés à associer aux projets. Enfin, les habitats du milieu marin étant sous la responsabilité du gouvernement fédéral, le financement provincial est très limité.

Figure 5

Pourcentage de projets parrainés par les ministères participants



Répartition des contributions du PIH dans les projets parrainés par les ministères



Les actions réalisées

Les espèces en péril

Au total, les projets de l'année 2000-2001 ont touché l'habitat de **37 espèces en péril : 21 animaux (57%) et 16 végétaux (43%)** tous figurant sur l'une ou l'autre des listes établies par le

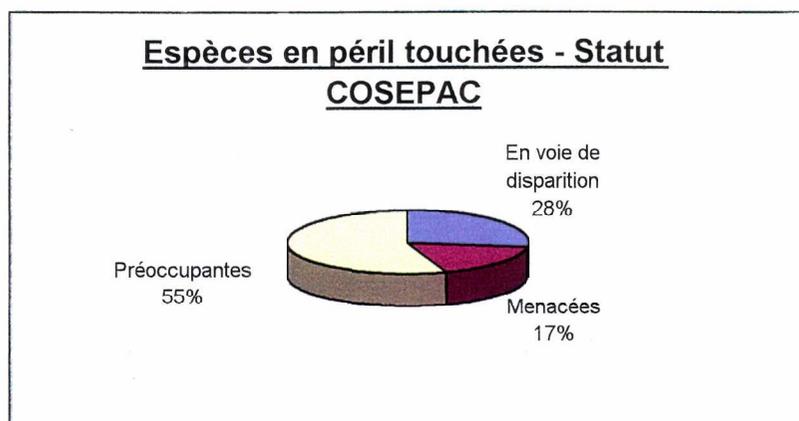
COSEPAC ou par la province du Québec (Annexe 4 : Liste et statut des espèces en péril concernées par les projets).

Tableau 4 : Nombre d'espèces en péril touchées par les projets

Liste du COSEPAC	Espèces animales	Espèces végétales
En voie de disparition	5	3
Menacées	3	2
Préoccupantes	11	5
Total	29	19

Liste du Québec	Espèces animales	Espèces végétales
Menacées	5	11
Vulnérables	1	1
Total	18	12

Figure 6



La majorité des espèces touchées par les projets (29) appartiennent à la liste du COSEPAC et on attribue à **16 de ces espèces le statut de préoccupantes, 5 espèces sont considérées comme étant menacées et 8 autres sont en voie de disparition.** On notera aussi que 18 espèces appartenant à la liste provinciale ont été touchées.

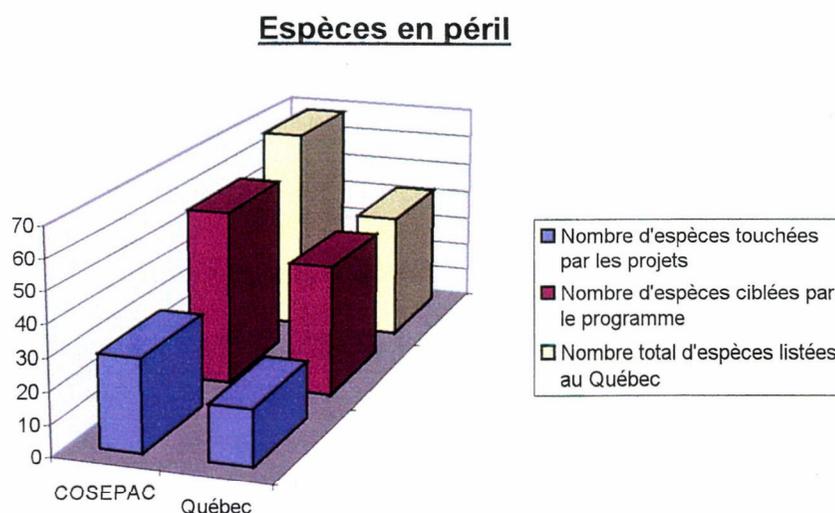
Tableau 5 : Nombre d'espèces en péril touchées par rapport au nombre total d'espèces en péril au Québec

	COSEPAC	Québec	Total (toutes listes confondues)
Espèces en péril touchées par les projets	29	18	37
Total des espèces en péril listées	68	42	91
Pourcentage d'espèces touchées / total d'espèces en péril listées	43%	43%	41%

Les projets qui ont vu le jour au Québec grâce au financement du PIH ont ainsi permis de poser des actions en vue de protéger l'habitat de **43%** (29 espèces) des 68 espèces en péril reconnues par le COSEPAC. Cependant, précisons que les projets du PIH ont été concentrés dans cinq secteurs prioritaires dans

lesquels on ne retrouve que 57 espèces en péril reconnues par le COSEPAC. Les différents projets ont donc eu un impact sur 51% des espèces en péril du Québec dans les secteurs ciblés (*Annexe 7 : Liste des espèces en péril ciblées par secteurs*).

Figure 7



Le nombre d'espèces ciblées par écorégion est illustré sur la figure 8. La figure 9 illustre par ailleurs le nombre d'espèces touchées comparativement aux espèces en péril présentes dans chacune des écorégions. On y remarque

que la majorité des espèces en péril qui ont été touchées habitent les écorégions des **Basses-terres du Saint-Laurent** (19 soit **51%** des espèces en péril concernées).

Figure 8

Espèces ciblées (COSEPAC - Québec)

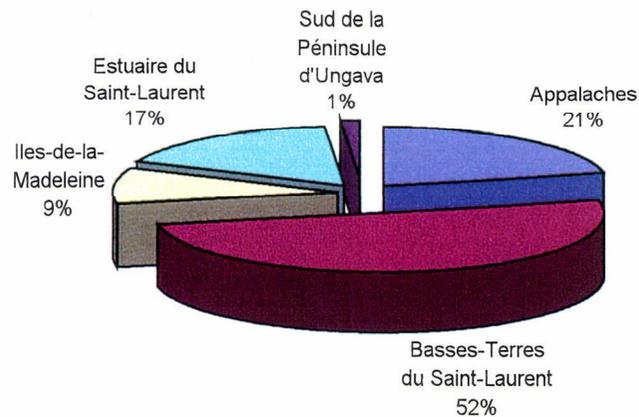
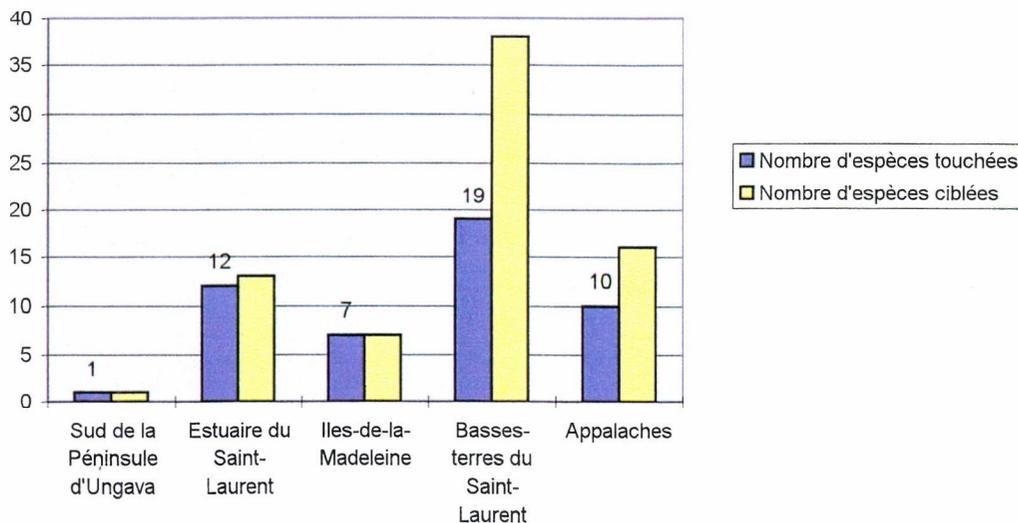


Figure 9²

**Espèces en péril (COSEPAC et Québec)
dans les écorégions**



² Note : La même espèce peut être présente dans plus d'une écorégion.

Bien qu'il soit assez difficile d'en évaluer le nombre exact, nous croyons que de nombreuses autres espèces à statut précaire mais non listées ou même des espèces plus communes ont pu profiter des actions menées sur l'habitat des espèces en péril. En effet, on estime que **près d'une centaine d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables** (*Annexe 8 : Liste des espèces susceptibles*) sont touchées, en plus des espèces ayant

déjà un statut fédéral ou provincial, par les actions soutenues dans le cadre du programme. D'autres espèces n'ayant aucun statut mais qui localement subissent de grandes pressions bénéficient également des efforts de conservation qui sont faits (*Annexe 9 : Espèces en péril et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables par écorégion*).

Les activités menées

Les habitats visés

La moitié des actions de conservation entreprises a touché les milieux humides et ripariens, viennent ensuite le milieu marin (31%), les boisés résiduels ou

milieux forestiers (25%) et un projet s'est intéressé à la problématique des pâturages.

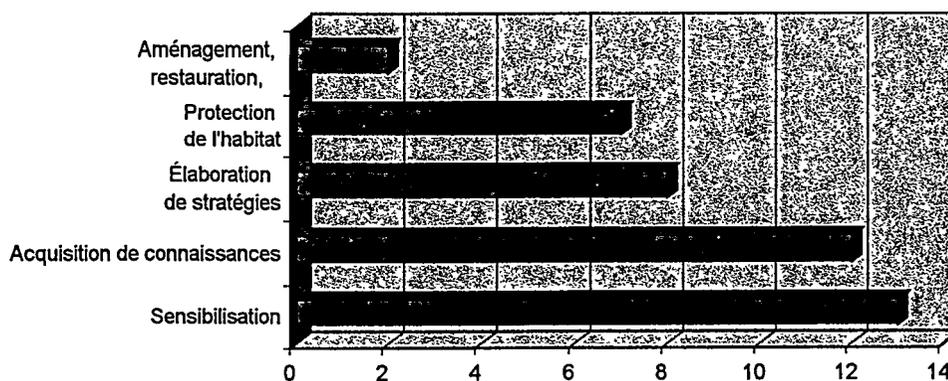
Les domaines d'activité

L'un des objectifs du programme est de favoriser l'engagement personnel et volontaire des propriétaires privés, gestionnaires et des utilisateurs de ressources à la protection des habitats et des espèces qui y sont liées. Au Québec, c'est surtout à travers des

activités d'éducation, de sensibilisation et d'acquisition de connaissances, que les projets ont accompli leur mission. Ils ont permis également, dans une moindre mesure, l'élaboration de stratégies ou de plans d'action et la protection d'habitats par acquisition ou entente.

Figure 10

Types d'activités des projets



- **Éducation, sensibilisation et transfert de technologie**

Il est malheureusement très difficile, compte tenu de la nature et de la densité des moyens de communication utilisés au sein des projets, de définir le nombre réel de personnes sensibilisées à la conservation des espèces en péril.

Plusieurs projets visaient des clientèles précises pour lesquelles des changements de comportement étaient attendus.

Il est tout de même possible d'établir quelques faits importants :

- Treize projets ont consacré au moins une partie de leur mandat à des actions de sensibilisation. Neuf d'entre eux ont pris part à un événement grand public, en montant par exemple une exposition comme le centre d'interprétation « Les Portes de l'Est » aux Iles-de-la-Madeleine qui prévoit d'attirer 10 000 visiteurs et résidents ou encore l'exposition itinérante du Haut Richelieu qui a compté jusqu'à présent 2150 visiteurs. Dans un autre ordre d'idée, une tournée de 11 marinas a permis d'approcher 600 utilisateurs qui ont pu bénéficier d'information sur les réglementations en lien avec les mammifères marins. Des milliers de publications éducatives ont été distribuées à ces occasions.

- Pour arriver à leurs fins, les acteurs des projets ont élaboré un grand nombre de nouveaux outils éducatifs (55 au total) par l'entremise du programme : kiosques informatifs, cartes, revue environnementale, affiches, T-shirt à l'effigie des espèces en péril, trousse pour les plaisanciers ainsi que des outils médiatiques tels que des documentaires télévisuels, des émissions de radio, des rubriques internet et des articles de presse.

- La formation de nouveaux membres et l'adhésion de nouveaux partenaires ont pris la forme d'ateliers portant sur la conservation, de formation d'agents de sensibilisation, de membres de réseau d'observation et de bénévoles-patrouilleurs.

• **Acquisition de connaissances**

Douze des projets se sont également consacrés à la cueillette de données et à leur traitement. Autant de rapports techniques ont ainsi vu le jour, permettant de suivre l'évolution des espèces dans une région donnée. Des observations sur le terrain ont par exemple donné lieu à l'acquisition de connaissances sur l'interaction des utilisations par les hommes et les baleines de l'estuaire de la rivière Nastapoka. Des cartographies, des banques de données sur les espèces et le territoire, des travaux de localisation de perturbations du réseau hydrographique (rivière Fouquette) et une revue de littérature sur la gestion de la végétation pratiquée ailleurs dans le monde ont pu également être produites grâce au programme et intégrées aux activités d'intendance.

• **Élaboration de stratégies et de plans d'action**

Huit projets ont consacré des ressources pour l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan afin de protéger des habitats. Dans le cadre de sa stratégie de conservation des milieux humides du sud du lac Champlain, la Société canadienne pour la conservation de la nature a soutenu la création d'un organisme du milieu voué à la protection de la Tortue-molle à épines. Aux Iles-de-la-Madeleine, Attention Fragiles a déposé une version préliminaire du Plan de conservation de l'habitat des espèces en péril de ce secteur. Le GREMM a, quant à lui, développé une stratégie de communication en lien avec l'industrie de l'observation des mammifères marins. Enfin, la Fiducie foncière de la Vallée de

Ruiter a achevé un plan de reconnaissance des habitats d'espèces en péril dans le cadre de sa stratégie de conservation de la région des Monts Sutton.

- **Protection d'habitats par entente et acquisition**

Sept projets ont entamé des négociations avec les propriétaires privés de terrain supportant des espèces en péril en vue d'achat ou d'ententes. Trente quatre personnes ont ainsi été sollicitées sur l'ensemble des projets. Les négociations portaient surtout sur des milieux ripariens et humides (5 projets) et des boisés (2 projets). Elles

ont eu lieu en majorité dans l'écorégion des Basses-terres du Saint-Laurent (5 projets totalisant 26 tentatives de négociation) : Baie Missisquoi, Pointe du Gouvernement, Collines de Saint-Armand, Grand Bois de Saint Grégoire et Laval-Centre. Deux autres ont visé des terrains sur les Iles-de-la-Madeleine (2 personnes contactées) et dans l'écorégion de l'estuaire du Saint-Laurent (6 personnes contactées).

Ces efforts ont abouti finalement à l'obtention de 14 ententes et engagements volontaires (Estuaire et Basses-Terres) et 4 acquisitions, dont un don, dans le Haut-Richelieu.

Figure 11

Activités de protection des habitats

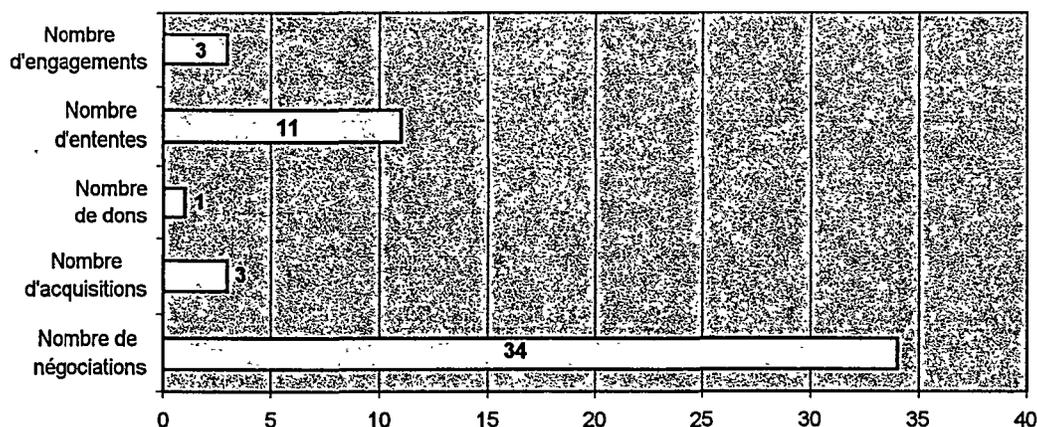


Tableau 6 : Activités de protection des habitats par écorégion

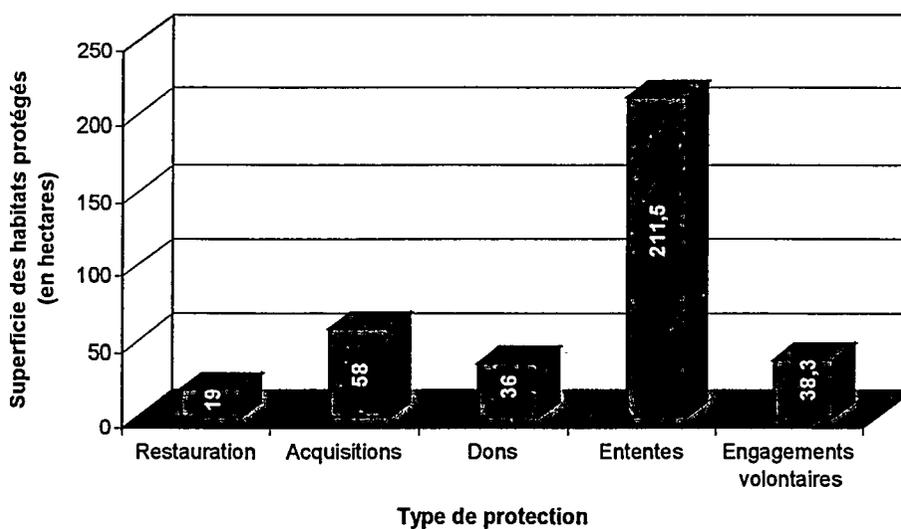
Écorégion	Nombre de négociations	Nombre d'acquisitions	Nombre de dons	Nombre d'ententes	Nombre d'engagements
Estuaire du Saint-Laurent	6	0	0	6	0
Iles de-la-Madeleine	2	0	0	0	0
Basses-terres du Saint-Laurent	26	3	1	5	3
Total	34	3	1	11	3

En terme de superficie, ces activités ont permis de protéger 343,8 hectares d'habitats et 1120 mètres de rive. Dix-neuf autres hectares d'habitat d'espèces

en péril ont également été aménagés en procédant à la pose de systèmes d'exclusion des animaux de ferme des cours d'eau.

Figure 12

Superficie des habitats protégés ou aménagés



Les activités de communication

La mise en œuvre du PIH a nécessité de nombreuses activités de communication à l'interne et auprès des ministères fédéraux et provinciaux intéressés ainsi que des organismes non-gouvernementaux (téléconférences, réunions, notes d'information, atelier

national à Hull). Ce rapport fait état des principales actions mises de l'avant par la région du Québec. La première année du programme a été malheureusement marquée par une importante lacune en matière de documentation disponible pour les francophones.

Les principales activités de communication :

- 3 communiqués de presse ;
- 2 présentations formelles du programme (Ateliers de la petite faune de la FAPAQ, Québec, 5 décembre 2000 ; Atelier d'information sur le programme des dons écologiques, Québec, 23-24 mars 2001) ;
- le prospectus du Conseil régional de mise en oeuvre « Programmation 2001-2002 (Québec) », février 2001 ;
- le guide « Aperçu général et cadre de présentation de projets (2001-2002) pour le Québec » à l'intention des bénéficiaires éventuels du programme, mars 2001.

D'autre part, comme il a été mentionné précédemment, la plupart des promoteurs des projets ont poursuivi plusieurs activités de communication en sensibilisant des clientèles cibles et en faisant la promotion de leur projet.

Au cours de l'année, il a été convenu d'accorder une visibilité complète et égale aux trois ministères fédéraux participant au programme lorsque cela est possible. Dans la plupart des cas de productions visuelles à l'intérieur des projets, les bénéficiaires ont utilisé le libellé recommandé c'est-à-dire « Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement du Canada » accompagné du logo officiel du gouvernement du Canada.

Le prospectus (programmation annuelle 2001-2002)

Le prospectus a été élaboré en février 2001 à la suite de consultations auprès des membres du Conseil régional de mise en oeuvre. Il présente la programmation annuelle 2001-2002 résultant du consensus établi entre les partenaires intéressés par l'intendance autour des questions clés et des priorités liées aux espèces en péril et aux paysages.

Le prospectus remplit plusieurs fonctions :

- outil de planification
- outil d'information pour les partenaires
- outil d'aide à la prise de décision pour identifier et sélectionner les projets
- outil de référence pour la production des rapports
- outil de soutien à la mesure des indicateurs de performance

La stratégie retenue pour la prochaine année est de « diriger » les projets d'intendance dans les secteurs d'actions prioritaires déjà mentionnés : la Plaine du Haut-Saint-Laurent, la Vallée de l'Outaouais, les Appalaches (Estrie et Beauce), l'Estuaire du Saint-Laurent, les Iles-de-la-Madeleine et la Côte est de la baie d'Hudson. À la suite du dépôt de la programmation, un complément a été produit identifiant 31 projets potentiels répartis dans les secteurs d'actions prioritaires et indiquant de quelles façons seraient utilisés les fonds de 1 424 000 \$ alloués au Québec pour la période 2001-2002.

L'évaluation

Le programme a fait l'objet d'une expérience pilote régionale visant à favoriser l'intégration de l'évaluation de la performance et de la gestion des risques à la planification. L'exercice a été conduit par Hélène Laflamme de la Direction des affaires ministérielles (région du Québec). Le rapport préliminaire déposé en mars 2001 fait état des résultats obtenus notamment la fiche d'évaluation de projet (Annexe 10 :

Fiche d'évaluation de projet), les indicateurs de performance et une ébauche de tableau de bord de performance. Le résultat de la cueillette de données et de la réflexion effectuées lors de l'exercice a grandement facilité la production du rapport annuel. Un suivi est prévu pour 2001-2002 afin de valider la démarche en utilisant un plus grand nombre de données et en prenant en compte les indicateurs nationaux.

Bilan

Grâce à l'étroite collaboration entretenue entre les trois ministères fédéraux participants, les ministères provinciaux intéressés et plusieurs intervenants du secteur privé, il a été possible de mettre rapidement en oeuvre le programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril au Québec. Cette collaboration devrait s'accroître au cours des prochaines années à mesure que les forces vives de la conservation et de l'intendance établiront des consensus autour d'objectifs précis de conservation de l'habitat créant une synergie propre à donner des résultats visibles en matière de rétablissement des espèces en péril.

Compte tenu des échéances serrées, de la nouveauté et du caractère « dirigé » du programme, on considère que les activités de démarrage ont connu un franc succès, particulièrement par la réalisation de 16 projets d'intendance qui ont abordé des problématiques propres à au moins 37 espèces en péril (COSEPAC et Québec) et la création du Conseil régional de mise en oeuvre. Les résultats sont modestes mais réels : nombreux outils de communication, des engagements, des plans d'action, des aires protégées, etc.

Les fonds alloués au Québec ont été judicieusement utilisés puisque les contributions ont été accordées à des projets répondant aux exigences du programme et qu'elles ne comptent que pour 46% de la valeur totale des projets. D'autre part, la région du Québec a contribué pour 101 000 \$ au projet de Clear Creek Forest (Ontario) suite à l'interruption, pour des raisons

stratégiques, du projet du GREMM sur les mammifères marins.

L'année 1 du programme est aussi marquée par l'adoption des secteurs d'actions prioritaires où se trouve la majeure partie des espèces en péril au Québec et où les projets d'intendance pour les prochaines années seront encouragés. Il faudra donc à l'avenir, soutenir des projets qui abordent la conservation de la biodiversité, interpellent les propriétaires et les utilisateurs et rallient le public à la cause de la conservation des habitats des espèces en péril.

Certains besoins spécifiques au Québec ont aussi été identifiés, notamment :

- davantage de stratégies de rétablissement et de plans d'action ou de gestion ;
- une implication des communautés autochtones ;
- des outils pour une bonne intendance, en français et adaptés au contexte juridique particulier du Québec ;
- une documentation de base et des outils de promotion sur le programme dans les deux langues officielles ;
- le soutien au développement d'organismes de conservation dans le domaine de l'intendance et le renforcement des réseaux locaux de conservation ;
- une meilleure coordination avec d'autres programmes appuyant l'intendance ;
- la mise en place d'un mécanisme officiel de collaboration fédérale-provinciale en matière d'intendance ;
- une meilleure connaissance des problématiques nordiques ;
- de nouveaux partenariats et des approches novatrices dans le développement des projets liés aux poissons et aux organismes marins.

L'année 2 du programme s'annonce des plus engageantes avec plus de 30 projets d'intendance sur la table à dessin nécessitant des investissements de l'ordre de 1,4M\$. Les bases du programme étant établies, il reste à consolider les partenariats et à en développer de nouveaux, ainsi qu'à peaufiner les outils afin de protéger adéquatement l'habitat du plus grand nombre possible d'espèces en péril et à statut précaire présentes au Québec.



Annexes

Annexe 1 : Liste des projets et organismes.

Annexe 2 : Répartition des projets dans les écorégions du Québec.

Annexe 3 : Portrait des espèces en péril COSEPAC et Québec.

Annexe 4 : Liste et statut des espèces en péril concernées par les projets.

Annexe 5 : Détail des contributions fédérales.

Annexe 6 : Détail de la nature des contributions.

Annexe 7 : Liste des espèces ciblées par secteurs prioritaires.

Annexe 8 : Liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables touchées par le programme.

Annexe 9 : Espèces en péril et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables touchées par le programme par écorégion.

Annexe 10 : Fiche d'évaluation des projets.

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS ET ORGANISMES
BILAN 2000-2001 - PROGRAMME D'INTENDANCE DE L'HABITAT DES ESPECES EN PERIL

# projet	Nom et organisme (bénéficiaire)	Circonscription électorale	Description du projet	Contribution PIH	Valeur totale
1	Dr. Bill Doidge Makivik Corporation Building 620, Box 179 Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0	Abitibi-Baie-James-Nunavik	Estuarine occupation and human disturbance of beluga whales in Eastern Hudson Bay : determine the status of the use of the Nastapoka Estuary by beluga whales and humans. The results of this study will be used to support the review of the eastern Hudson Bay Beluga 5 Year Management Plan. The findings will also support the development of new habitat use guidelines acceptable to both managers and the Inuit who harvest the whales for subsistence purposes.	10 000 \$	21 690 \$
2	Thérèse Brodeur coordonnateur Corporation P.A.R.C. Bas Saint-Laurent 148, rue Fraser Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	Réseau d'observation de mammifères marins du Bas-Saint-Laurent : mener à bien des activités visant une plus grande connaissance des mammifères marins en situation précaire et de leur utilisation du milieu afin d'en assurer une meilleure protection. Ce projet vise aussi à former les utilisateurs du milieu marin et à sensibiliser davantage le grand public.	10 000 \$	35 360 \$
3	Françoise Bruaux, biologiste 33A, 1 ^{er} Rue est Rimouski (Québec) G5L 2E9	Rimouski—Mitis	Tournée des marinas : amener les usagers du Saguenay et du Saint-Laurent à changer leur attitude face aux mammifères marins, particulièrement le béluga et le phoque commun du Saint-Laurent, afin de respecter les différents habitats et les comportements des animaux qui s'y trouvent.	5 400 \$	17 825 \$
4	Guy Lapointe / Gontrand Pouliot Comité du bassin de la rivière Fouquette 223, rang 2 Est Saint-André (Québec) G0L 2H0	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	Protection de l'Éperlan arc-en-ciel (bassin de la rivière Fouquette) : améliorer et conserver la qualité de l'eau de la rivière Fouquette et de son bassin versant tout en favorisant la restauration de l'habitat de frai utilisé par l'Éperlan arc-en-ciel.	9 060 \$	20 900 \$
5	Hélène Chevrier, présidente Attention Frag'Îles C.P. 369, Cap-aux-Meules Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1B0	Bonaventure— Gaspé—Îles-de-la- Madeleine	Protection des habitats aux Îles-de-la-Madeleine : assurer la protection de l'habitat de nombreuses espèces en péril par la mise en place d'actions concertées et de moyens d'information, de sensibilisation, de surveillance et de protection du milieu naturel.	64 000 \$	132 127 \$

# projet	Nom et organisme (bénéficiaire)	Circonscription électorale	Description du projet	Contribution PIH	Valeur totale
6	Damien Turbide, président Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine C.P. 369, Cap-aux-Meules Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1B0	Bonaventure— Gaspé—Îles-de-la-Madeleine	Conservation de l'habitat de la Sterne de Dougall aux Îles-de-la-Madeleine : initier des activités d'intendance et de protection de milieux sensibles.	14 000 \$ 7 200 \$	9 125 \$
7	Patti Arnold Comité de développement touristique de l'Est des Îles C.P. 30 Grosse-Île Î-D-M (Québec) G0B 1M0	Bonaventure— Gaspé—Îles-de-la-Madeleine	Conservation des habitats dans le secteur Est des Îles : mener à bien les activités de sensibilisation, notamment par la mise en place d'une exposition permanente traitant des espèces en péril et des habitats fragiles fréquentés par les résidents et les visiteurs et par la distribution d'une publication éducative afin d'amener ces derniers à avoir des comportements qui favorisent la conservation de l'habitat des espèces en péril.	32 000 \$	94 022 \$
8	Joël Bonin, directeur Société canadienne pour la conservation de la nature 800, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 450 Montréal (Québec) H3B 1X9	Brome—Missisquoi	Protection de la Tortue-molle à épines dans le Haut-Richelieu : protéger les milieux naturels essentiels à la survie de la Tortue-molle à épines, notamment par l'acquisition de propriétés, la restauration d'habitats, la sensibilisation du public et l'implication communautaire dans la région du lac Champlain.	195 000 \$	363 793 \$
9	Alain Gouge, président Société de conservation des milieux humides du Québec 2174, 18 ^e Rue Québec (Québec) G1J 2A7	Brome—Missisquoi	Protection de la pointe du Gouvernement (Haut-Richelieu) : mener à bien le projet de protection de la pointe du Gouvernement, notamment en procédant à l'acquisition de 38 hectares et en négociant des ententes de conservation avec différents propriétaires.	30 000 \$	215 593 \$
10	Joël Bonin, directeur Société canadienne pour la conservation de la nature 800, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 450 Montréal (Québec) H3B 1X9	Brome—Missisquoi	Protection de la flore et de la faune menacées des collines de Saint-Armand : mener à bien les activités d'intendance qui permettront de protéger la flore et la faune menacées des collines de Saint-Armand. Le milieu naturel particulier des collines de Saint-Armand abrite plus de 35 espèces végétales et plusieurs espèces animales dont la Paruline azurée.	15 000 \$	28 150 \$

# projet	Nom et organisme (bénéficiaire)	Circonscription électorale	Description du projet	Contribution PIH	Valeur totale
11	Patrice Corbeil, directeur GREMM 108, de la Cale-Sèche C.P. 223 Tadoussac (Québec) G0T 2A0	Charlevoix	Sensibilisation aux espèces de mammifères marins en péril dans l'estuaire du Saint-Laurent : mettre en place des activités visant à augmenter le niveau de sensibilisation du public aux espèces de mammifères marins en péril en fréquentant l'estuaire du Saint-Laurent.	200 000 \$ 99 000 \$	168 952 \$
12	Michèle Durand, président CIME - Mont Saint-Grégoire C.P. 343 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Z5	Saint-Jean	Protection des espèces floristiques en péril du Grand Bois de Saint-Grégoire : réaliser des activités d'intendance qui permettront de protéger les espèces floristiques en péril du Grand Bois de Saint-Grégoire dont l'aster à rameaux étalés, le ginseng à cinq folioles et l'aplectrelle d'hiver.	20 000 \$	40 225 \$
13	Jean Lauzon, directeur Éco-Nature de Laval 345, boul. Sainte-Rose Laval (Québec) H7L 1M7	Laval-Centre	Conservation des habitats des espèces en péril de la rivière des Mille-Îles : mettre en place un programme d'intendance pour préserver les habitats des espèces en péril de la rivière des Mille-Îles notamment par la sensibilisation et par la protection.	50 000 \$	88 000 \$
14	Michèle Durand, président CIME - Mont Saint-Grégoire C.P. 343 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Z5	Saint-Jean	Conservation des espèces en péril de la plaine du Richelieu : sensibiliser et informer le public sur la situation des espèces en péril afin de favoriser l'implication des citoyens dans des actions de conservation de milieux naturels supportant des espèces en péril.	45 900 \$	63 525 \$
15	Raymond Barbeau, secrétaire Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues 177, chemin du Rivage L'Isle-aux-Grues (Québec) G0R 1P0	Bellechasse- Etchemins- Montmagny-L'Islet	Préparation d'un plan de gestion de la végétation du haut-marais : mettre en place un plan de gestion de la végétation des hauts-marais de l'Isle-aux-Grues et de l'île aux Oies afin d'encourager des actions volontaires favorisant la conservation de l'habitat du Râle jaune et d'autres espèces en péril.	7 570 \$	15 432 \$

# projet	Nom et organisme (bénéficiaire)	Circonscription électorale	Description du projet	Contribution PIH	Valeur totale
16	Terri Monahan, directrice exécutive Fiducie foncière de la Vallée de Ruiter 41, rue Fuller, Knowlton, Qc J0E 1X0	Brome-Missisquoi	Reconnaissance des habitats prioritaires d'espèces en péril dans la stratégie de conservation de la région des monts Sutton : mettre en place une stratégie de conservation du remarquable massif forestier des monts Sutton et éventuellement protéger des habitats prioritaires en collaboration avec les propriétaires.	13 000 \$	28 800 \$
TOTAL				613 130 \$	1 343 519 \$
Transfert (région de l'Ontario)				101 000 \$	
Transfert (AC)				11 430 \$	
Remboursement au CT				6 800 \$	

ANNEXE 2 : REPARTITION DES PROJETS PAR ECOREGION

N° de projet	Organisme promoteur	Ecoregion	Site écologique (C)	Site prioritaire	Localisation
2000-1-0001	Mativik Corporation	Sud de la péninsule d'Ungava	Péninsule d'Ungava/ Basses collines de la Grande rivière	Côte est de la Baie d'Hudson	Estuaire de Nastapoka
2000-1-0002	Corporation PARC (Promotion Aménagement Ressources Conservation) du Bas-Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent	Bas Saint-Laurent
2000-1-0003	Françoise Bruaux	Estuaire du Saint-Laurent	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent	Saint-Laurent/Saguenay-Lac Saint-Jean
2000-1-0004	Comité de bassin de la rivière Fouquette	Estuaire du Saint-Laurent	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent	Kamouraska (riv. Fouquette)
2000-1-0005	Attention Fragiles	Iles de la Madeleine	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Iles de la Madeleine	Iles de la Madeleine
2000-1-0006	Société de conservation des Iles de la Madeleine	Iles de la Madeleine	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Iles de la Madeleine	Iles de la Madeleine
2000-1-0007	Comité de développement touristique de l'est des Iles	Iles de la Madeleine	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Iles de la Madeleine	Iles de la Madeleine
2000-1-0008	Société canadienne pour la conservation de la nature	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Plaine du Haut Saint-Laurent	Haut-Richelieu (Philipsburg)

N° de projet	Organisme (propriétaire)	Écosystème	Coteau géologique (C.G.)	Secteur prioritaire	Localisation
2000-1-0009	Société de conservation des milieux humides du Québec	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Plaine du Haut Saint-Laurent	Haut-Richelieu (Pointe-du-Gouvernement)
2000-1-0010	Société canadienne pour la conservation de la nature	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Plaine du Haut Saint-Laurent	Baie Missisquoi-lac Champlain (Collines de St-Armand)
2000-1-0011	Groupe de Recherche et d'Éducation sur les Mammifères Marins (GREMM)	Estuaire du Saint-Laurent	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent
2000-1-0012	Centre d'Interprétation du Milieu Écologique (CIME) de Saint-Grégoire	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Plaine du Haut Saint-Laurent	Haut-Richelieu (Mont Saint-Grégoire)
2000-1-0013	Eco-Nature	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Plaine du Haut Saint-Laurent	Laval Centre (Parc de la Riv. Mille-Iles)
2000-1-0014	Centre d'Interprétation du Milieu Écologique (CIME) du Haut-Richelieu	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	Plaine du Haut Saint-Laurent	Haut-Richelieu (Mont Saint-Grégoire)
2000-1-0015	Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues inc.	Estuaire du Saint-Laurent	Estuaire et Golfe du Saint-Laurent	Estuaire du Saint-Laurent	Isle-aux-Grues
2000-1-0016	Fiducie foncière de la Vallée de Ruitier	Appalaches	Appalaches	Complexe appalachien de l'Estrie	Brome-Missisquoi (Monts Sutton)

ANNEXE 3 : PORTRAIT DES ESPÈCES EN PÉRIL COSEPAC ET QUÉBEC

Espèces en péril - COSEPAC

	En voie de disparition	Menacées	Préoccupantes	Total
Mammifères	5	3	9	17
Oiseaux	6	1	10	17
Reptiles	1	1	2	4
Amphibiens			2	2
Poissons		4	6	10
Insectes	1		1	2
Plantes	3	5	8	16
Total	16	14	38	68

On compte 19 espèces associées au milieu aquatique (poissons et organismes marins dont les mammifères marins).

Espèces en péril - Québec

	Menacées	Vulnérables	Susceptibles**
Mammifères	2 (2)*		24
Oiseaux	3 (2)*		19
Reptiles	1 (1)*		8
Amphibiens		1	5
Poissons	1 (1)*		12
Insectes			?
Plantes	29 (11)	5	360
Total	36 (17)*	6	428 (approx.)

* Nombre d'espèces désignées par le COSEPAC

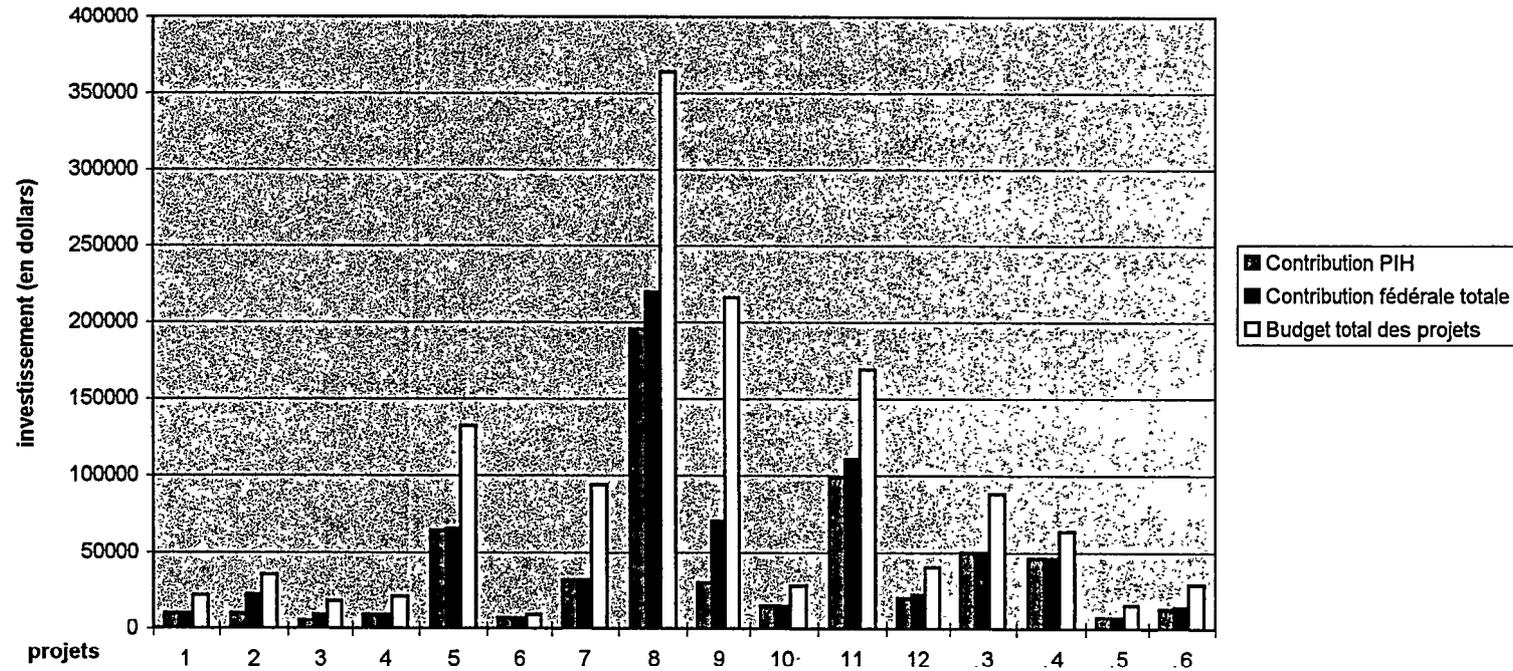
** La liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en vertu de la législation québécoise comprend près de 428 espèces et sous-espèces ou populations particulières.

ANNEXE 4 : LISTE ET STATUT DES ESPÈCES EN PÉRIL CONCERNÉES PAR LES PROJETS

Espèces en péril	Statut COSEPAC	Statut Province
Béluga de l'estuaire	EVD	Menacée
Béluga de l'est de la baie d'HUDSON	EVD	
Pluvier siffleur	EVD	Menacée
Sterne de Dougall	EVD	
Baleine noire	EVD	
Marsouin commun	Menacée	
Tortue molle à épines	Menacée	Menacée
Chevalier cuivré	Menacée	
Rorqual bleu	Préoccupante	Menacée
Rorqual commun	Préoccupante	
Rorqual à bosse	Préoccupante	
Hibou des marais	Préoccupante	
Petit blongios	Préoccupante	
Paruline azurée	Préoccupante	
Pic à tête rouge	Préoccupante	
Buse à épaulettes	Préoccupante	
Tortue des bois	Préoccupante	
Râle jaune	Préoccupante	
Grive de Bicknell	Préoccupante	
Grèbe esclavon		Menacée
Rainette faux-grillon de l'Ouest		Vulnérable
Total	21 animaux	
Carex faux-lupulina	EVD	Menacée
Ginseng à cinq folioles	EVD	Menacée
Woodsie obtuse	EVD	
Lipocarpe à petites feuilles	Menacée	
Carmantine d'Amérique	Menacée	Menacée
Aster du Saint-Laurent	Préoccupante	Menacée
Phéoptère à hexagones	Préoccupante	Menacée
Cicutaire de Victorin	Préoccupante	Menacée
Vergerette de Provencher	Préoccupante	
Gentiane de Victorin	Préoccupante	Menacée
Gaylussaquier nain		Menacée
Corème de Conrad		Menacée
Thélyptère simulatrice		Menacée
Aplectrelle d'hiver		Menacée
Ail des bois		Vulnérable
Total	16 végétaux	

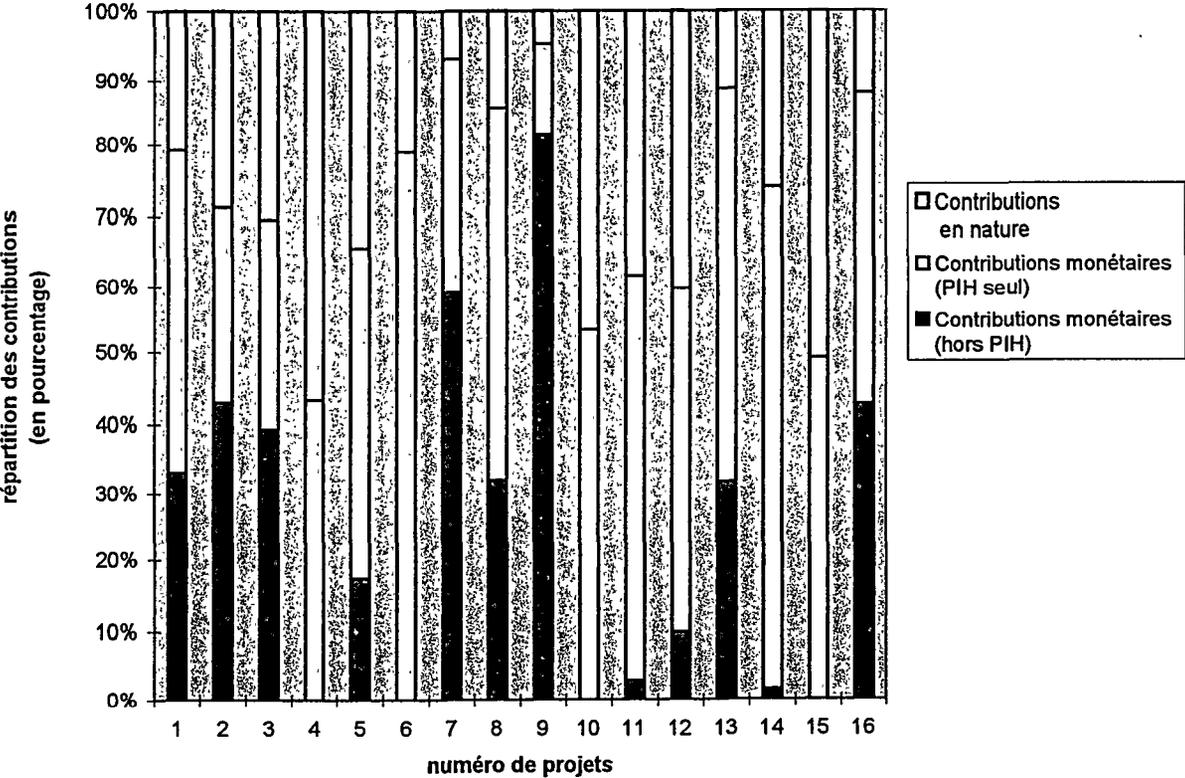
ANNEXE 5 : DETAIL DES CONTRIBUTIONS FEDERALES

Contribution fédérale - détail (2000 - 2001)



ANNEXE 6 : DÉTAIL DE LA NATURE DES CONTRIBUTIONS

Nature des contributions - détail



Secteurs d'actions prioritaires	Mammifères 17	Oiseaux 18	Poissons 10	Reptiles et amphibiens 7	Insectes 2	Plantes 39	TOTAL 93
Complexe Appalaches-Beauce		Buse à épaulettes Faucon pèlerin (anatum) Grive de Bicknell Petit blongios(?) Pie-grièche migratrice	Dard gris	Rainette faux-grillon de l'ouest(?) Tortue des bois	Monarque	Ail des bois Polémoine de Van Brunt	9+(2)
Estuaire du Saint-Laurent	Baleine noire Béluga Marsouin commun Rorqual à bosse Rorqual bleu Rorqual commun	Arlequin plongeur (?) Garrot d'Islande Petit blongios Râle jaune	Morue franche(?)			Cicutaire de Victorin ¹ Ériocaulon de Parker ¹ Gentianopsis élancé variété de Victorin Vergerette de Provancher ¹	12+(3)
Îles-de-la-Madeleine		Grèbe esclavon Hibou des marais Pluvier siffleur Sterne de Dougall		Tortue luth(?)		Aster du golfe du Saint-Laurent Corème de Conrad Gaylussaquier nain variété de Bigelow	7+(1)
Côte-est de la baie d'Hudson	Béluga						1
Autres							
Ailleurs	7	1+(3)	1+(1)	--	1	12	23+(4)

(?) Mention historique

ANNEXE 8 : LISTE DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNÉES MENACEES OU VULNERABLES TOUCHÉES

Projet	Ecorégion	Espèces susceptibles	Nombre total (espèces en péril y compris)	Nombre total (hors espèces de la liste)
2000-1-0001	Sud de la péninsule d'Ungava		0	0
2000-1-0002	Estuaire du Saint-Laurent	petit rorqual <u>rorqual commun</u> <u>rorqual bleu</u> <u>rorqual à bosse</u>	4	1
2000-1-0003	Estuaire du Saint-Laurent	petit rorqual <u>rorqual commun</u> <u>rorqual bleu</u> <u>rorqual à bosse</u>	4	1
2000-1-0004	Estuaire du Saint-Laurent	éperlan arc-en-ciel	1	1
2000-1-0005	Iles de la Madeleine	bruant de Nelson <u>sterne de Dougall</u> bident différent dryoptère fougère mâle halénie défléchie utriculaire à scapes géminés hudsonie tomenteuse troscart de Gaspésie	8	7
2000-1-0006	Iles de la Madeleine	<u>sterne de Dougall</u>	1	0
2000-1-0007	Iles de la Madeleine		0	0
2000-1-0008	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	<u>aster divariqué</u> decodon verticillé woodwardia de Virginie wolffia arhiza carex folliculatta pyrus arbutifolia var atropurpurea pinus rigida lipocarpe à petites fleurs	10	9

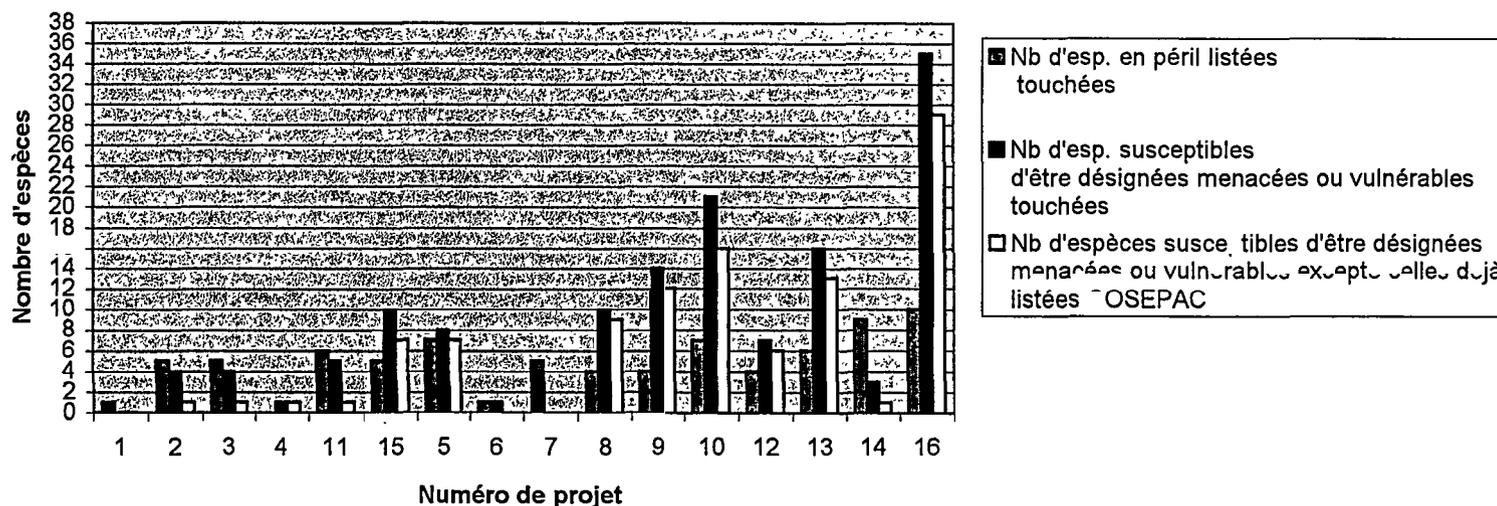
2000-1-0009	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	chêne bleu lysimaque hybride plathantère à gorge tuberculée gratiola dorée scirpus pendulus schoenoplectus heterochaetus myriophyllum heterophyllum	gobe-mouchérons gris-bleu <u>paruline azurée</u> zizanie à fleurs wolffia colombiana chevalier de rivière tortue géographique <u>petit blongios</u>	14	12
2000-1-0010	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	<u>aster divariqué</u> asplenium ruta-muraria camptosorus rhizophyllus viola rostrata galium circaezans allium tricoccum aplectrum nyemale calex atherodes carex hitchcockiana carex sparganioides carex platyphylla	schizachne purpuascens (var. pubesce) celtis occidentalis <u>woodsie obtuse</u> petit polatouche <u>petit blongios</u> <u>pic à tête rouge</u> <u>paruline azurée</u> salamandre sombre du nord grenouille des marais couleuvre d'eau	21	16
2000-1-0011	Estuaire du Saint-Laurent	<u>rorqual bleu</u> <u>rorqual commun</u> <u>rorqual à bosse</u> <u>baleine noire</u> petit rorqual		5	1
2000-1-0012	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	aster divariqué goodyerie pubescente platanthère orbiculaire woodwardie de virginie carex folliculé desmodie nudiflora scirpus pendulus		7	6
2000-1-0013	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	érable noir carex hirtifolia carex hitchcockiana dryopteris clintoniana celtis occidentalis hackelia virginiana polygala senega ranunculus flabellaris staphylea trifolia	ulmus thomasi <u>buse à épaulettes</u> <u>petit blongios</u> bar rayé couleuvre brune tortue géographique <u>tortue des bois</u>	16	13
2000-1-0014	Basses Terres du Fleuve Saint-Laurent	<u>paruline azurée</u> <u>buse à épaulettes</u> <u>petit blongios</u>		3	1

2000-1-0015	Estuaire du Saint-Laurent	<u>vergerette de provancher</u> ail du Canada épilobes à graines nues lycope d'amérique du St-Laurent zizanie à fleurs blanches strophostyle ocracé isoète de tuckerman potamot de l'illinois <u>râle jaune</u> bruant de Lecomte	10	7	
2000-1-0016	Appalaches	<u>petit blongios</u> pygarde à tête blanche épervier de cooper <u>buse à épaulettes</u> aigle royal <u>pic à tête rouge</u> troglodyte à bec court <u>paruline azurée</u> tohi à flancs roux bruant de LeConte bruant sauterelle galéaris remarquable gentiane orchis à feuilles rondes phytolaque d'Amérique potamot de Vasey renouée faux-poivre d'eau rubanier rameux saule soyeux schizachné pourprée scirpe de Torrey verge d'or de Rand <u>aster divariqué</u>	Adiante des montagnes vertes Carex de Back Carex de Bailey Carex à larges feuilles carex de Swan carex des Appalaches carex faux-rubanier conophile d'Amérique doradille ambulante dryoptéride de Clinton élyme des rivages floerkée fausse-proserpinie	35	29

____ Espèces désignées COSEPAC

ANNEXE 9 : NOMBRE D'ESPÈCES EN PÉRIL ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES TOUCHÉES PAR LE PROGRAMME SELON LES ÉCORÉGIONS

Espèces en péril par écorégions



REMARQUE :

Le nombre d'espèces en péril listées touchées correspond au nombre d'espèces apparaissant sur l'une ou l'autre des listes COSEPAC ou du Québec (ou les deux)

Ont été comptabilisés par exemple :
 le Pluvier siffleur - EVD au COSEPAC - Menacée au Québec
 le Pic à tête rouge - Préoccupante au COSEPAC - 0 au Québec
 le Grèbe esclavon - 0 au COSEPAC - Menacée au Québec

Les espèces reconnues par le Québec comme susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ex : la Couleuvre d'eau - 0 au COSEPAC - susceptible au Québec) peuvent également comprendre des espèces bénéficiant déjà d'un statut COSEPAC (ex : la Woodsie obtuse - EVD au COSEPAC - Susceptible au Québec).

C'est pourquoi, pour différencier les espèces seulement susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables de celles qui bénéficient déjà d'une désignation fédérale, nous avons ajouté une troisième colonne au graphique pour tenir lieu de pondération.

